



Mairie de Mortefontaine  
18 rue Corot  
60128 Mortefontaine  
03 44 54 31 56 / 06 07 88 14 25

## Extrait du registre des délibérations Du conseil municipal

Nombre de membres	12		
Présents	8		
En exercice	12		
Qui ont pris part à la délibération	8		
Date de convocation du conseil municipal	27 janvier 2023		
Secrétaire de séance	François PINSON		
	Membres présents	Membres absents	Représenté par
Jacques Fabre	X		
Chantal Malaquin	X		
Sandra Mazzoni		X	
François Pinson	X		
Frédéric Caron	X		
Anne Philippo		X	
Barbara Dufossé		X	
Patrice Duval	X		
Laurent Huet	X		
Evelyne Laffargue Moreno		X	
Raymonde Lenfant	X		
Marie Odile van Oudheusden	X		

L'an deux mil vingt-trois, le 2 février, à vingt heures et quinze minutes, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jacques FABRE, Maire.

### Délibération n° 25-2023

Objet : Subventions associations 2023

Monsieur le Maire propose au conseil municipal l'attribution de subventions aux associations proposées ci-dessous, il y a lieu de délibérer pour fixer le montant des subventions attribuées à ces associations pour l'année 2023, selon le détail ci-dessous :

ASSOCIATION	MONTANT
FIL D'ARGENT	2500€
CULTURE ET BIBLIOTHEQUE	1000€
ECOLE PUBLIQUE	1000€
REMO	1500€
SCOUBIDOUS	5000€
LES POMPIERS DE LA CHAPELLE EN SERVAL	500€
MOUVEMENT ENERGIE EAU & LUMIERE	1500€

L'association "Les Diablotins" n'ayant pas répondu à la sollicitation de la commune, pas de subventions à ce jour.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ATTRIBUE** les subventions aux associations selon le détail ci-dessus
- **DIT** que les crédits sont inscrits au chapitre 012 du budget principal 2023

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire, Jacques FABRE